

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : FRITZYM
UFI : 5F4Y-W0XR-G00W-FDT6
Code du produit : POU0884
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
Avenue Albert Einstein, 15
BE B-1348 Louvain-la-Neuve
Belgium
T +32 (0)10 45 30 00
info@realco.be, www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

H315

FRITZYM

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient Lipase. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	métasilicate de disodium (6834-92-0)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	métasilicate de disodium (6834-92-0)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de sodium	N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 N° Index: 011-005-00-2 N° REACH: 01-2119485498-19	>30	Eye Irrit. 2, H319
métasilicate de disodium	N° CAS: 6834-92-0 N° CE: 229-912-9 N° Index: 014-010-00-8 N° REACH: 01-2119449811-37	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

FRITZYM

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Lipase	N° CAS: 9001-62-1 N° CE: 232-619-9 N° REACH: 01-2119972939-13	0.1-1	Resp. Sens. 1, H334

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau/...
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Toux. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Assurer une ventilation appropriée. Recueillir le produit répandu.
-------------------	--

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Protection individuelle. Ne pas respirer les poussières.
Procédures d'urgence	: Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évacuer la zone.
Mesures antipoussières	: Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Éviter de respirer les Poussières. Protection individuelle. Voir rubrique 8. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Endiguer le produit pour le récupérer.
Procédés de nettoyage	: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le dégagement de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de l'humidité.
Température de stockage	: 4 – 25 °C
Informations sur le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Lieu de stockage	: Éviter le contact avec l'humidité.
Matériaux d'emballage	: PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Aucune n'est nécessaire. Eviter le contact avec les yeux

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. ISO 374-1

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Aucune mesure spécifique nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Apparence	: Poudre.
Odeur	: Inodore ou presque inodore.
Seuil olfactif	: Le produit n'a pas été testé
Point de fusion	: Non testé
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Inflammabilité	: Le produit n'est pas inflammable.
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	:
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: Non applicable
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Le produit n'a pas été testé

FRITZYM

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Le produit n'a pas été testé
Pression de vapeur	: Le produit n'a pas été testé
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Le produit n'a pas été testé
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : Non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut se décomposer : Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
LC50, Rat, Inhalation	2.3 mg/l (2 heures)
LC50, Rat, Inhalation	> 5000 mg/l (4 heures)
méta-silicate de disodium (6834-92-0)	
DL50 orale rat	1152 – 1349 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
Lipase (9001-62-1)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401,420)

FRITZYM

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations. pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

FRITZYM

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Carbonate de sodium (497-19-8)

LC50, Poisson	> 200 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	> 200 mg/l (48 heures)

métasilicate de disodium (6834-92-0)

EC50, algues, Scenedesmus subspicatus	207 mg/l (72 heures)
LC50, Poisson, Brachydanio rerio	210 mg/l (96 heures)
EC0, daphnie, Daphnia magna	> 500 mg/l (24 heures)

Lipase (9001-62-1)

CL50 - Poisson [1]	> 68,3 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 - Crustacés [1]	> 37,4 mg/l (méthode OCDE 202)
CER50 algues	> 18 mg/l (méthode OCDE 201)
EC50, daphnie	> 37,4 mg/l (48 heures, (OCDE 202))
ErC50, algues	> 18 mg/l (72 heures, (OCDE 201))
LC50, poissons	> 68,3 mg/l (96 heures, (OCDE 203))

12.2. Persistance et dégradabilité

FRITZYM

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
------------------------------	----------------

Carbonate de sodium (497-19-8)

Persistance et dégradabilité	Minéral.
------------------------------	----------

FRITZYM

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

métasilicate de disodium (6834-92-0)

Persistance et dégradabilité	Minéral.
------------------------------	----------

Lipase (9001-62-1)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
------------------------------	----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FRITZYM

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Le produit n'a pas été testé
--	------------------------------

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Le produit n'a pas été testé
--	------------------------------

Carbonate de sodium (497-19-8)

Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

métasilicate de disodium (6834-92-0)

Potentiel de bioaccumulation	Peu ou non bioaccumulable.
------------------------------	----------------------------

Lipase (9001-62-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 0
--	-----

Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Carbonate de sodium (497-19-8)

Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
----------------	---------------------

métasilicate de disodium (6834-92-0)

Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
----------------	---------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	métasilicate de disodium (6834-92-0)
---	--------------------------------------

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	métasilicate de disodium (6834-92-0)
--	--------------------------------------

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
Code R/D (valorisation/élimination, UE 2008/98)	: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

Étiquetage du contenu	
Composant	%
agents de surface anioniques	<5%
enzymes	

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations**Indications de changement:**

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010.

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié
	Date de révision	Modifié
	Date d'émission	Modifié
1.1	Code du produit	Modifié
1.1	UFI on SDS 1.1	Ajouté
3	Composition/informations sur les composants	Modifié

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH208	Contient Lipase. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.